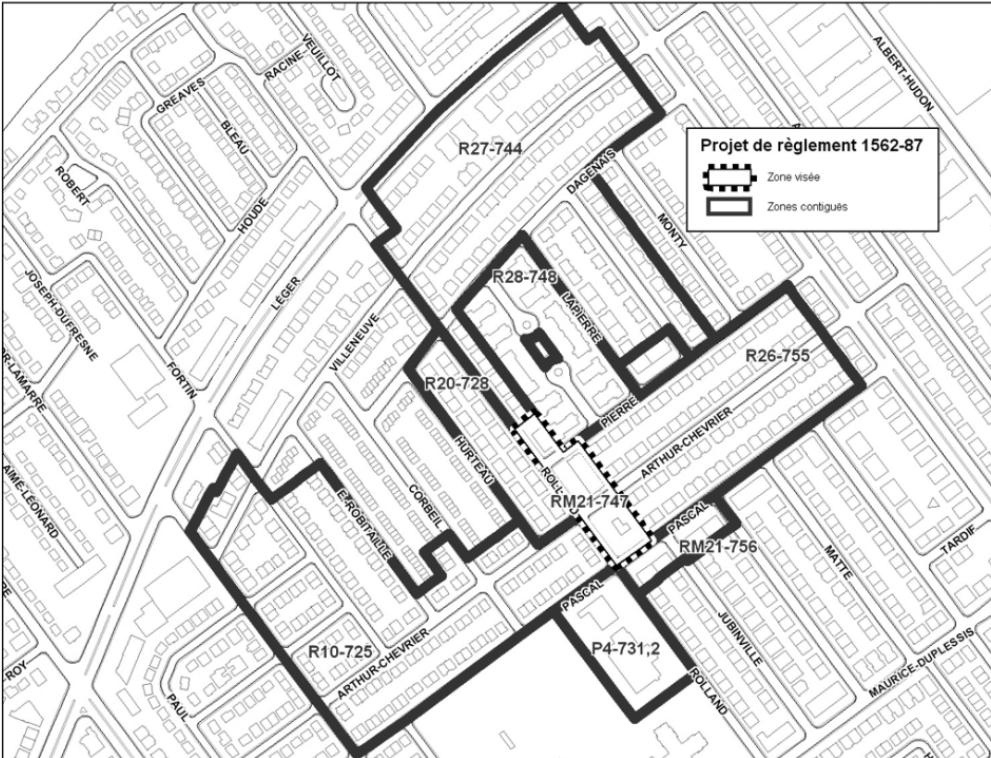


À toutes les personnes habiles à voter et susceptibles d'être intéressées par le projet de Règlement 1562-87 afin de créer la zone résidentielle mixte RM21-766 à même une partie de la zone RM21-747 et déterminer les usages et les normes d'implantation pour cette nouvelle zone.

1. Lors de la séance du conseil d'arrondissement tenue le 21 mars 2007, le conseil d'arrondissement a adopté le projet de Règlement 1562-87 afin de créer la zone résidentielle mixte RM21-766 à même une partie de la zone RM21-747 et déterminer les usages et les normes d'implantation pour cette nouvelle zone.
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le **MERCREDI 18 AVRIL 2007 À 18H, À LA SALLE DU CONSEIL, 11155, AVENUE HÉBERT, MONTRÉAL NORD**. L'objet de cette assemblée est de tenir l'assemblée publique de consultation requise aux termes de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.
3. L'objet de ce règlement est de créer la zone résidentielle mixte RM21-766 à même une partie de la zone RM21-747 et déterminer les usages et les normes d'implantation pour cette nouvelle zone.
4. Ce projet de règlement vise la zone RM21-747, ainsi que les zones contiguës. Le secteur est situé au croisement du boulevard Rolland et de la rue Arthur-Chevrier.



5. Au cours de cette assemblée, le conseil expliquera le projet de règlement, notamment, il précisera l'endroit où les usages proposés par les modifications se situent ainsi que la signification de ce changement d'usages. Le conseil entendra également les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
6. Le projet contient neuf dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
7. Le projet de règlement 1562-87 peut être consulté au bureau de la secrétaire d'arrondissement ou au comptoir de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, au 4243, rue de Charleroi, pendant les heures d'affaires, du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h à 16h30, et le vendredi de 8h à 13h. Veuillez prendre note que les bureaux seront fermés les 6 et 9 avril en raison du congé de Pâques.

FAIT À MONTRÉAL,
Arrondissement de Montréal-Nord, ce 28 mars 2007.

Marie Marthe Papineau, avocate
Secrétaire d'arrondissement